



Foundation
For the Future

PROGRESS REPORT TEMPLATE

N° 2

Bénéficiaire	Association LAM ECHAML
Numéro du Code	A11-0909/TUNI

Projet :

« Les Ateliers d'Ecriture Citoyenne de la Constitution »

Période couverte par le rapport	Du 29 août 2012 au 31 octobre 2012
---------------------------------	------------------------------------

Date présentation du rapport : ***Le 05 Décembre 2012***



1. INTRODUCTION/ DESCRIPTION :

Le projet consiste à l'organisation des ateliers d'écriture citoyenne de la Constitution (ATECC), les objectifs et les thématiques de ces ateliers cités dans le précédent rapport sont maintenus.

2. ACTIVITES/ DETAILS DE L'EVENEMENT :

ATECC : « Planification : éducation civique et citoyenne »

Date et Lieu : Les 7-8-9 septembre 2012 à Mahdia

Nombre de participants : 50 personnes.

En parallèle des activités de sa deuxième université d'été Lam Echaml a organisé un atelier avec les jeunes des différentes régions de la Tunisie autour du thème « la constitution et après !!! »

Les jeunes autour de **Mme. Afef Mbarek** (universitaire et formatrice BRIDGE) ont travaillé en atelier fermé pour discuter les enjeux relatifs à l'écriture de la nouvelle constitution.

Les constatations : Les participants notent que nous sommes devant de multiples échéances électorales à court terme. Pour contribuer à leur réussite nous devons tirer les leçons de l'expérience passée et essayer de remédier aux différents manquements.

A travers les témoignages des anciens membres de l'ISIE (comme M. Hamdi Kraiem ou M. Tarak Mahdhaoui), l'expérience des candidats aux élections (comme M. Mohamed Ali Farah), le regard critique des journalistes et leurs appréciations (comme celle du professeur Abdelkrim Hizaoui ou le communicateur Anouar Moalla) nous avons constaté que la société civile n'a pas joué pleinement son rôle lors des dernières élections. Cette lacune de taille a failli hypothéquer les élections et indirectement le processus de la transition.

En effet , quelques heures avant l'opération du vote il manquait encore du personnel capable de tenir un bureau de vote, superviser l'opération électorale ou exercer l'observation garantie de la



Foundation
For the Future

transparence du vote. Et même ceux qui avaient tenu les bureaux souffraient d'un manque formation.

En outre tous les observateurs ont signalé mis le doigt sur l'insuffisance du nombre des inscrits qui n'a pas dépassé les 55% du corps électoral.

D'où la nécessité de mettre en place une stratégie qui relève ces défis.

- **Recommandations**

L'atelier au bout de deux jours a proposé un projet ambitieux et réaliste d'éducation civique et citoyenne sous forme de formation des éducateurs pairs sous le nom de *KAWANNI* (littéralement forme moi).



Ce projet propose des formations cycliques adressées aux jeunes des régions permettant d'élaborer des supports spécifiques à chaque région et les messages à diffuser ainsi que le suivi des actions et leur régulation. Il respecte une démarche progressive par étape :

- Première étape : identification des éducateur en respectant des normes (parité, sans emploi...).



Foundation
For the Future

- Deuxième étape : élaboration collective des contenus.
- Troisième étape : planifier et exécuter les cycles de formation.
- Quatrième étape : travail de terrain et suivi.

Ce projet a été proposé au Bureau Exécutif de Lam Echaml et a été adopté en vu d'une recherche des fonds nécessaires à son exécution.

ATECC : « La société civile débat de la santé »

Date et Lieu : Le 15 septembre 2012 au siège de l'ATL MST/SIDA à Tunis

Nombre de participants : 54 personnes.

Cet atelier a été organisé en collaboration avec ATL MST/ SIDA – Tunis, le Samedi 15 septembre 2012 de 9h00 à 14H00. Les intervenants qui ont traité des rapports entre société civile et santé sont les suivants :



Pr Mohamed Ridha Kammoun, Président de l'ATL MST/SIDA Section de Tunis a présenté une intervention sur : « *Les Associations avant-garde de la lutte pour la santé* ». **Mme Latifa Bouslama**, Chef de service de l'hygiène Municipalité de Tunis a parlé de : « *L'implication des citoyens par les*



Foundation
For the Future

communes dans la santé ». Le **Docteur Béchir Arjoun** a présenté une allocution sur : « *Santé et constitution* ».



Le **Docteur Med Ali Farah**, Président de la Société Tunisienne des Biothérapies a intervenu sur : « *Santé intégrative et Médecines alternatives* ». Quant à **M. Anouar Moalla**, Militant associatif membre de l'ATL MST sida- Tunis, a parlé de : « *Genèse et perspectives du RANCS* ». Enfin, le **Docteur Fethi Ben Salem** : « *Hygiène publique vétérinaire et santé humaine* ».





- **Recommandations**

1- Le Droit à la Santé est un droit pour tout citoyen, sans aucune discrimination.

2- Le Droit à la Santé ne se limite pas à l'accès aux services de soins, mais doit inclure les déterminants de la santé comme un emploi et un logement décent, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la qualité de l'environnement et une alimentation saine.

3- Le rôle et la responsabilité de l'Etat sont essentiels dans la mise en œuvre des structures juridiques et organisationnelles permettant l'exercice effectif du droit à la santé dans le cadre d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Santé.

4- La constitution doit prévoir les mécanismes garantissant le droit du citoyen à la santé, en particulier les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le droit à la santé.

5- La Constitution doit également prévoir la participation du citoyen et des organismes de la société civile, à la protection du droit à la santé, les moyens juridiques pour en bénéficier, ainsi que la possibilité de recours en cas de non-respect de ce droit.

ATECC : Femmes : égalité, parité et Constitution

Date et Lieu : Le 29 septembre 2012 à l'hôtel Majestic à Tunis

Nombre de participants : 89 personnes.

Cet atelier a été organisé en partenariat avec l'association « Egalité et parité » et « La commission nationale de la femme travailleuse de l'UGTT ».

Mme Faiza Skandrani : Présidente de l'association égalité et parité a mis l'accent sur : « *Egalité et parité en Tunisie* ». **Mme Najoua Makhoulf**, coordinatrice de la commission nationale de la femme travailleuse de l'UGTT, quand à elle, a parlé de la : « *La femme travailleuse revendique l'égalité* ». Puis c'est **Mme Souad Mahmoud**, ruraliste et Membre de l'ATFD, qui a pris la parole pour intervenir sur : « *La femme rurale ou l'inégalité au quotidien* ». Elle a été suivie par **Mme Sana Ferchichi**, militante féministe et syndicaliste pour présenter une intervention sur : « *Les femmes du Nord-Ouest : égalité vous avez dit ?* ».



Foundation
For the Future



Quant à **Mme Ferdaous**, militante vivant avec le VIH, elle a intervenu pour nous exposer son cas et nous expliquer : « *L'Inégalité devant la maladie* ». Enfin, **M. Amine Chérif**, géographe, ruraliste et membre de l'association Horizon pour le développement durable à Aïn Draham, a présenté un :
« *Témoignage : moi, Ourida de Aïn Belhouamel* ».





Foundation
For the Future

- **Recommandations**

Parmi les recommandations qui ont été faites lors de cet atelier, on cite :

- 1- Stipuler dans la nouvelle constitution que l'Etat garantit les droits politiques, sociaux, économiques, civiques, culturelles et environnementales sur la base de l'égalité entre Hommes et Femmes.
- 2- Garantir le droit à la vie pour chaque citoyen et citoyenne...
- 3- Intégrer le genre « féminin » lors de la rédaction de tous les articles de la constitution,
- 4- Adopter la notion de la non-discrimination (religion, sexe, race, couleur...) en tant que principe fondamental des droits de l'Homme
- 5- Constitutionnaliser la parité dans les élections et les organes constitutionnels...

LES CHANGEMENTS AU PROJET

Comme nous avons remarqué que l'association n'utilisera pas les montants alloués aux lignes budgétaires 3.3.4 & 3.3.5 relatives respectivement au service courrier et à la distribution des publications, nous proposons d'affecter les montants de ces lignes budgétaires dans une nouvelle ligne : **3.3.4 Publication** (Brochure et version vidéo) : avec un montant total de (300 \$ + 1 800 \$ =) **2 100 \$**.

Au fait, ces services sont jusqu'à ce jour faits par les adhérents de l'association à titre gratuit et les responsables du projet, et Lam Echaml n'a pas eu recours à des sociétés spécialisés dans la distribution des publications ou courrier.

Le Président

Moncef BEN SLIMANE